

Maison des Sports

29, boulevard Saint Michel - 72000 Le Mans

Tél. 02 52 19 21 17 - Site internet : www.pingsarthe.org

Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr

Compte-rendu du Comité Directeur du 16 juin 2014

Date de création	22/06/2014
Auteur	Florian BUREAU
Approbateur	Emmanuel MARZIN

Ordre du jour :

1. Adoption Compte-rendu
2. Informations du Président
3. Informations du Conseiller Technique Départemental
4. Branche administrative et finances
5. Branche jeunes et technique
6. Branche formation et arbitrage
7. Branche mécénat et partenariat
8. Branche compétition
9. Branche développement et communication
10. Branche organisation

Présents : E. MARZIN, A. PIRON, G. GAINON, B. BODEREAU, F. BUREAU, P. GAUDEMER, J.M. PLARD, P. BOBILLOT, S. BRARD, R. CINETTI, P. DESAILLY, J.C. FOUCRIT, B. GAUSSERAN, F. LAUNAY, M. MENAGER, M. PREZELIN

Invitées : N. CHARBONNEAU, P. LECOMTE

Excusés : B. BELLET, V. BERGEOT, J.P. ELAIN, D. HAMONIC, S. EL KHOUMISTI, Y. MALLET, S. MORINEAU, E. ROUILLON, S. RENAULT, G. TESSIER, R. DAVID, F. TOLLET,

Absent : M. VIGNERON

1. Adoption Compte-rendu

- Le compte-rendu du Comité Directeur du 12/05/2014 est adopté à l'unanimité.

2. Informations du Président

- La réunion avec tous les clubs pour la signature des conventions et l'explication du fonctionnement a eu lieu le 12/06/2014.
- Assemblée générale des clubs : le comité est représenté par un membre du comité.
- La réunion de rentrée aura lieu le 11/09/2014 à 19H00 à Saint Pavace.
- Positionnement des délégués sur les compétitions 2014-2015.

3. Informations du Conseiller Technique Départemental et de son équipe

3.1 Le CTD

- Sans objet

3.2 Le responsable technique

- Section sportive scolaire :
 - Une rencontre a été organisée entre parents, élèves et le comité.
 - Certaines semaines seront allégées au niveau des entraînements.
 - Arrivée de Théo Beaudron.
- Groupe détection :
 - Départ de Maël Mauduit et Clara Beaudron.
 - Arrivée de Léo Grobois et Victor Thoby.
 - Le groupe s'entraînera le samedi matin à Spay de 9H30 à 11H30.

3.3 L'éducateur technique

- Sans objet

3.4 Services civiques

- Sans objet.

4. Branche administrative et finances

4.1 Le responsable de branche

- CNDS :
 - Baisse de 22% de l'enveloppe.
 - Un compromis a été trouvé avec la DDC afin de garder la subvention de 21000 € pour le comité et de répartir l'enveloppe de 12200€ entre les clubs ayant été retenu sur dossier.
 - Une réunion avec les clubs pour expliquer cet accord sera organisée.

- Le rapport de l'assemblée générale du comité sera envoyé par mail aux clubs et par courrier aux institutions.

4.2 Commission des finances

- Les factures clubs seront envoyées à partir du 20/06/2014 sauf pour les clubs faisant appel à un éducateur du comité car il reste encore une séance.

4.3 Commission RH

- Embauche d'Etienne Surand en remplacement de R. David.
- Présentation des fiches de poste
 - ↳ Proposition adoptée à l'unanimité
- Entretien annuel pour les salariés :
 - 24/06 : N. Charbonneau et F. Tollet
 - 26/06 : G. Tessier

5. Branche jeunes et technique

- Challenge inter-clubs :
 - Création de la catégorie benjamins-minimes en remplacement du CIC.
 - Pas de connexion avec l'échelon régional.

6. Branche formation et arbitrage

- Quelques difficultés pour attribuer les dernières compétitions, notamment le dernier tour du circuit Décathlon.
- Tournoi de La Chapelle St Aubin : pas de JA. S. El Khoumisti a géré l'arbitrage.

7. Branche partenariat et mécénat

- Coût de la soirée partenaires : 754 €.

8. Branche compétition :

8.1 Le responsable de branche

- La branche est réorganisée suite à l'arrivée de B. Gausseran et D. Hamonic.

8.2 Commission féminine

- Sans objet.

8.3 Commission logistique

- Sans objet.

9. Branche développement et communication

9.1 Commission développement

- Sans objet.

9.2 Commission communication

- Sans objet.

10. Branche organisation

- Sans objet.

Fin de la réunion à 22H00.

*** Prochain comité directeur : 01/09/2014 à 20H00**

*** Rappel des décisions validées ce jour en Comité Directeur :**

Décision
Validation des fiches de poste (§4.3)